



7.1

DEC_0151_2025

DÉCISION DU PRÉSIDENT

SIGNATURE DEVIS ÉDITIONS WEKA - ANNÉE 2026

Le Président de la Communauté de Communes de Pont Audemer Val de Risle,

VU l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales.

VU les articles L1111-1 et L2122-1 du code de la commande publique

VU la délibération n°94-2022 portant délégations du Conseil Communautaire au Président ou à son représentant en vertu de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales

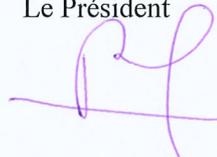
CONSIDÉRANT la nécessité de pouvoir bénéficier d'un support juridique pour l'ensemble des services afin de permettre de sécuriser les actes et décision

CONSIDÉRANT la nécessité de permettre aux agents de participer à des masterclass dans les domaines spécifiques RH, Finances et commandes publiques en particulier ce qui évitera des déplacements à des formations hors site et permettra un maintien et une évolution des connaissances professionnelles

Le Président décide de signer le devis n°S04654 « WEKA intégral intercommunalité » pour un montant de 8 744,08 € HT soit 9 225 € TTC et le devis n°S04655 « weka smart - masterclass achat public, finances & comptabilités et RH publiques » pour un montant de 4 179,99 € HT soit 5 016 € TTC

Fait à Pont-Audemer, le 26/08/25

Le Président



Francis COUREL

